

VILLE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL
-oOo-
Séance du 31 mars 2006

N° 2006/85

Extension du magasin vert Avenue Amiral Lemonnier - cession d'une emprise de terrain - Propriété de la ville

MM.

I-EXPOSE

Par correspondance en date du 4 janvier 2006, la SA DISTRICO- Société AGRIAL, propriétaire du « Magasin Vert » implanté 24 avenue Amiral Lemonnier à Cherbourg-Octeville, a fait part à la municipalité de son souhait d'implanter une pépinière à l'arrière dudit magasin.

Pour cela, la SA DISTRICO sollicite l'acquisition d'une emprise de 300 m² environ, à prélever sur la parcelle cadastrée AN n° 849, propriété de la municipalité, conformément aux plans ci-annexés.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la cession d'une emprise de 300 m² environ, à prélever sur la parcelle cadastrée AN n° 849, la surface exacte devant être précisée par document de géomètre au moment de l'élaboration de l'acte.

Le prix de cession de cette emprise serait fixé, conformément à l'estimation du service des Domaines, à 7 € HT le m². D'autre part, la SA DISTRICO s'engagerait à réaliser des travaux de talutage ainsi que des plantations de noisetiers dans la continuité de l'existant.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2241-1 et suivants,

VU la loi du 8 février 1995 n° 95-127,

VU l'avis du service des Domaines en date du 16 janvier 2006,

VU le courrier de la SA DISTRICO- Société AGRIAL en date du 4 janvier 2006,

VU la délibération du conseil d'administration de ladite société en date du 27 mars 2006,

Considérant l'avis favorable du service « Embellissement de la Ville »,

Considérant que la conservation de l'emprise sollicitée ne représente pas d'intérêt pour la ville et que l'acquéreur s'engagerait à respecter la logique de l'aménagement paysager décidé par la municipalité,

Considérant l'intérêt du projet de développement du « Magasin Vert »,

Suivant l'avis favorable de la commission affaires économiques et portuaires, administration générale, finances et personnel

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- d'autoriser la cession à la SA DISTRICO d'une emprise de 300 m² environ à prélever sur la parcelle cadastrée AN n° 849, située avenue Amiral Lemonnier (la surface exacte devant être déterminée au moment de l'élaboration de l'acte), moyennant un prix de 7 € HT le m² ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes inhérents à cette cession ;
- de solliciter Maître Motin, notaire à Cherbourg-Octeville, afin de représenter la ville lors de cette transaction.

P.J. : Plans

COPIE CERTIFIEE CONFORME
Pour le Maire et par délégation
L'Attachée Principale

D. OLIER